

Pouvoir d'achat des agents publics : il y a urgence !

RÉFORMES - JURIDIQUE



Depuis des mois, le haut niveau d'inflation se conjugue au gel de la valeur du point d'indice et fait chuter le pouvoir d'achat des agents publics. Les organisations syndicales représentatives affirment avec force que les agents publics ne doivent pas faire les frais de cette situation.

Pouvoir d'achat des agents publics : il y a urgence !

À l'issue du scrutin législatif, de nombreuses incertitudes pèsent sur le calendrier des prochaines semaines.

Les organisations représentatives de la Fonction publique CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, Unsa, prennent acte du résultat inédit des élections législatives, et des éléments de crise démocratique que celui-ci a révélé.

Depuis des mois, le haut niveau d'inflation se conjugue au gel de la valeur du point d'indice et fait chuter le pouvoir d'achat des agents publics.

Les organisations syndicales représentatives affirment avec force que les agents publics ne doivent pas faire les frais de cette situation.

Aussi, nous appelons à la convocation sans délai d'un rendez-vous salarial ouvrant des négociations pour que les mesures d'urgence relatives au pouvoir d'achat des agents publics soient discutées et mises en œuvre le plus rapidement possible, au plus tard le 1er juillet.

Ces mesures d'urgence devront porter sur :

- Une revalorisation conséquente et visible de la valeur du point d'indice ;

- Des mesures d'urgence sur les grilles de rémunérations, notamment pour accélérer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

De plus, le gouvernement doit prendre l'engagement de revoir les organisations syndicales aussi souvent que nécessaire dans les mois à venir afin de construire un dispositif de prise en compte de l'inflation, attendu par les agents, de plus en plus nombreux à être concernés par les hausses successives du SMIC : 400 000 il y a deux ans, plus de 800 000 aujourd'hui.

Combien demain si rien n'est fait ?

Dans un souci de justice sociale, nos organisations assumeront leur place et leur rôle pour défendre les intérêts des agents publics de la Fonction publique de l'État, de la Territoriale et de l'Hospitalière.

Fait à Paris, le 23 juin 2022